

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

Accompagnement et Soutien pour Trouver Une Solution

ASTUS 2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

Accompagnement et Soutien pour Trouver Une Solution
21 avenue Gay Lussac
45800 Saint Jean de Braye

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;

- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle

En 2016, l'Association a mené une réflexion sur la Gouvernance et la Dirigeance de ses structures dont l'un des objectifs était d'harmoniser les pratiques et renforcer le travail collaboratif entre les professionnels entre des structures ayant la même nature.

L'Association s'est alors organisée autour de quatre Pôles dont le Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés composé des :

- deux Maisons d'Accueil Spécialisé, La Devinière à Saint Jean de Braye et Les Saulniers à Boigny sur Bionne
- du Service d'Accompagnement pour Adultes handicapés,
- du Services de Soins Infirmiers à Domicile.

La caractéristique commune de ses structures est d'accompagner des adultes atteints d'une déficience motrice associée à une déficience cognitive dont pour un certain nombre l'avancée en âge ou de la maladie accentue les déficiences et les limitations dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'expression des besoins.

Pour compenser ces restrictions et répondre à leurs besoins, les professionnels du PAASS délivrent des prestations de soins et d'accompagnement à partir du lieu de vie de la personne que celui-ci soit dans un lieu de vie privé ou dans une structure.

A ses structures s'y ajoutent :

- l'Equipe Spécialisée Maladie Neuro-évolutive,
- le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées,
- l'Equipe Accompagnement et Soutien pour trouver une solution,
- l'Habitat de l'Envol (Habitat inclusif),
- la Communauté 360.

Le rattachement de ses dispositifs au Pôle lui apporte la particularité de délivrer une globalité de prestations auprès d'un public diversifié que ce soit par :

- l'origine du handicap allant du polyhandicap au trouble du neurodéveloppement,
- l'âge allant de la naissance aux personnes vieillissantes,
- les modalités de délivrance en ambulatoire ou institution.

Pour piloter le Pôle, une organisation reposant sur un Directeur de Pôle et deux Directeurs adjoints positionnés chacun sur une Maison d'Accueil Spécialisé et des services, a été mise en place à compter de décembre 2019. Nous avons procédé à l'évaluation de celle-ci en lien avec le cabinet GAERIS qui a conduit à **proposer une redéfinition des périmètres d'intervention des deux Directions-Adjointes** du Pôle en proposant :

- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des deux Maisons d'Accueil Spécialisé ;
- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des services hébergés à Gay Lussac ;

Et ce pour répondre aux besoins identifiés ci-dessus mais aussi être en mesure d'accompagner l'évolution de l'offre et la volonté affichée dans les actions du CPOM de déployer une plate-forme de service au sein du Pôle.

☞ Cette réorganisation est **pour les Maisons d'Accueil Spécialisés** un moyen de :

- **prévenir les divergences** entre les deux structures (et l'effacement du commun par le spécifique)
- **prévenir le sentiment d'injustice et de disparités** de traitement entre les deux Maisons d'Accueil Spécialisés
- **prévenir les effets de triangulation** dans la direction du Pôle ;

☞ Et également pour **Plateau de Gay Lussac** un moyen de :

- proposer une Direction-Adjointe disposant des **moyens de piloter l'évolution de l'offre** des services : notamment la transformation du SSIAD en Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile, le déploiement de l'habitat inclusif sur la commune d'Ormes, le développement de l'intégration professionnelle en milieu ordinaire des adultes autistes sévères, l'intégration de nouvelle mission pour les Pôles de Compétences et de Prestations externalisées..... en permettant un accompagnement de proximité des professionnels pour permettre le changement de culture professionnelle....
- fournir aux cadres de Gay Lussac un appui adapté à leurs missions et objectifs (pilotage opérationnel : financier, administratif, partenariat) (pilotage stratégique : évolution des services, sens des missions, orientations associatives...)

En définitive, une telle organisation donne les moyens :

- d'une plus grande **cohérence managériale**, pour la **clarté** du fonctionnement du pôle, pour la **lisibilité** et le **suivi** des missions, pour l'**efficience** des actions quotidiennes, pour la **coopération transversale**, pour le **sentiment d'appartenance et l'identité** du pôle ;
- D'un accompagnement de l'évolution de l'offre permettant de déployer les actions inscrites au CPOM.

2024 a été marquée par une augmentation de leur activité du Pôle, malgré le fait que nous restons confrontés pour certaines d'entre elles à des difficultés de recrutement qui induit un appel aux personnels remplaçants et à l'intérim de façon importante.

Cette augmentation de l'activité vient pour nous reconnaître l'expertise des plus de 200 professionnels du Pôle. Expertise, notamment reconnue par l'évaluation menée par l'organisme Formavision dans le cadre de notre partenariat sur le déploiement de l'inclusion en milieu ordinaire de travail

d'adultes atteints d'autismes avec déficience intellectuelles associées, en novembre 2024 qui attribue un score de 78 % dans l'atteinte des indicateurs globaux et plus spécifiquement 69 % pour l'item « L'accompagnement repose sur les recommandations de bonne pratique HAS en mobilisant les approches comportementales et développementales ».

Au cours de l'année, nous avons également mis cette expertise au profit des réflexions sur l'évolution de l'offre en participant avec les cadres du Pôle à la définition des objectifs du CPOM négocié au cours de l'année, ainsi que l'élaboration de fiches à destination de l'ARS Centre Val de Loire en vue de l'élaboration du Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. La ligne conductrice de ces réflexions a été de renforcer et diversifier l'offre de service pour des publics accueillis en MAS, et de recentrer l'accompagnement sur les capacités des personnes.

Cela a d'ailleurs été un des thèmes de travail des professionnels dans le cadre de l'implémentation de la Pédagogie à la Vie Autonome : un pilote, 10 formateurs et 4 clients (résidents) ont expérimenté cette dernière accompagnée par l'Institut du Mai avec en point d'orgue l'intégration des studios créés sur le site de la MAS LA DEVINIÈRE.

2025 s'inscrira dans la continuité avec la mise en œuvre de :

- La Transformation du Service de Soins Infirmiers à domicile en Service d'autonomie à domicile Mixte en partenariat avec ADOMICILE 45,
- Le Déploiement de la Mission 2 du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées qui prévoit une intervention sur les situations critiques,
- Et plus globalement la Transformation du Pôle en Plateforme conformément aux engagements du CPOM.

III. Présentation du Dispositif ASTUS

Le Dispositif Accompagnement et Soutien pour Trouver Une Solution partage les espaces du 21 avenue Gay Lussac à Saint Jean de Braye avec les autres services du Pôle.

L'Equipe mobile ASTUS n'est pas un établissement ou service régit par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002. Son fonctionnement s'appuie néanmoins sur les quatre grands principes qui composent cette loi (autonomie et protection des personnes, cohésion sociale, exercice de la citoyenneté, prévention des exclusions et correction de ses effets), et sur les droits fondamentaux que sont : l'exercice des droits et libertés individuels, le

respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, le droit du libre choix, le droit à une prise en charge de qualité, la confidentialité des informations.

Le Dispositif est le fruit d'une réflexion menée par les professionnels de l'ADPEP 45 est présenté à l'ARS Centre Val de Loire en février 2020. Ainsi, au même titre que le PCPE, l'Equipe Mobile ASTUS s'inscrit dans la démarche « Une Réponse Accompagnée Pour Tous », dont l'objectif est de proposer une réponse individualisée à chaque personne handicapée, enfant ou adulte, dont la situation le nécessite.

L'action d'accompagnement de l'Equipe Mobile ASTUS est fondée sur le principe du « aller vers » afin de favoriser l'inclusion des enfants et adultes en situation de handicap. Elle contribue à la réalisation du projet de vie des personnes en favorisant le maintien ou l'inclusion sur les dispositifs de droit commun, en permettant l'accès aux droits et à leur mise en œuvre.

IV. Ressources humaines

Indicateurs communs	2024
<i>Nombre de postes vacants</i>	0
<i>Taux d'absentéisme</i>	17% (congé maternité)
<i>Taux de rotation du personnel</i>	38%
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	1
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	0
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	0

Commentaires : La rotation du personnel correspond à un changement de neuropsychologue et de chef de service en 2024.

L'ensemble des postes du dispositif sont pourvus et le poste d'éducatrice spécialisée non prévu initialement est bien identifié par les demandeurs comme interlocuteur « coordinateur du parcours de l'utilisateur ». Ce poste permet le travail réalisé en amont des interventions de l'équipe qui est indispensable pour la mise en place de relais pérennes plus rapides. Le maintien de ce poste sur le dispositif a permis de faire évoluer le mode d'accompagnement proposé pour le limiter d'avantage dans la durée et répondre à des objectifs toujours plus précis et ajustés aux besoins identifiés.

En termes de formations, les professionnels de l'Equipe mobile ASTUS bénéficient de temps d'Analyse des Pratiques, un mardi matin par mois et ont bénéficié des formations suivantes :

Formations	Professionnels participants
ABA	Neuropsychologue, psychomotricienne, coordinatrice et 1 monitrice éducatrice- 4 jours
Repérage évaluation et soutien aux aidants	Coordinatrice – 2 jours
Pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap	Monitrice éducatrice et coordinatrice- 2 jours
Intégrer la démarche de l'autodétermination dans sa pratique professionnelle (FACEPEP)	Coordinatrice et monitrice éducatrice – 2jours
SST Recyclage	Psychomotricienne – 1 journée

Les professionnels du dispositif sont investis et force de proposition. Suite à l'évaluation des modalités de fonctionnement d'ASTUS réalisée en 2023, l'équipe du Dispositif a construit une nouvelle « feuille de route » précisant le champ d'intervention, les missions du dispositif et des professionnels, ainsi que les modalités de saisine et d'accompagnement.

Les réunions d'équipe ont lieu chaque jeudi après-midi de 14h00 à 16h30 et sont animées par la cheffe de service. Y sont notamment abordées les thématiques liés à l'accompagnement des usagers et les problématiques institutionnelles mais cette réunion est avant tout un temps de réflexion permettant de prendre du recul et de partager son expérience, action indispensable lorsqu'on intervient à domicile. Une réunion clinique par période scolaire animée par la psychologue et une réunion éducative un mardi sur deux en moyenne sont également mises en place par la cheffe de service.

V. Activité et accompagnement des personnes

Indicateurs communs	2024
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	100%
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	1
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	Non concerné

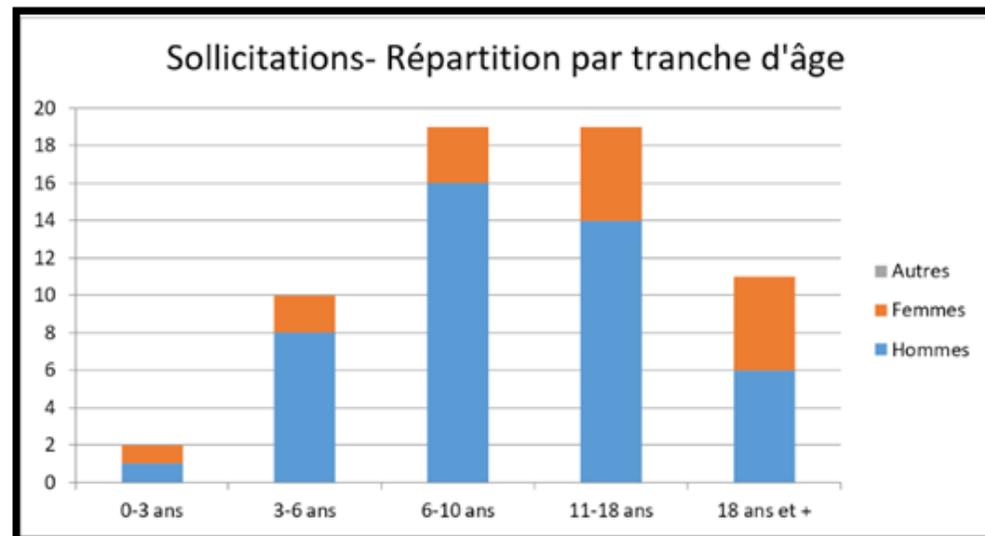
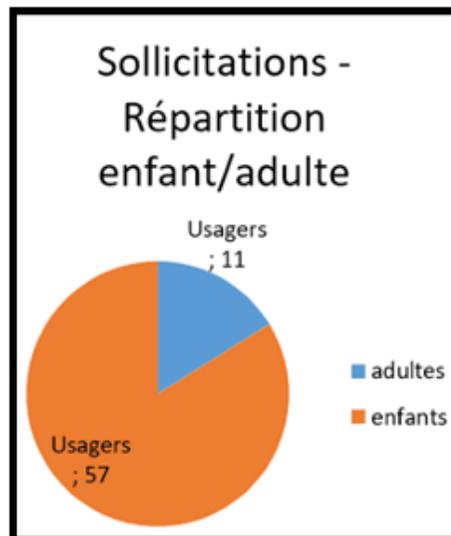
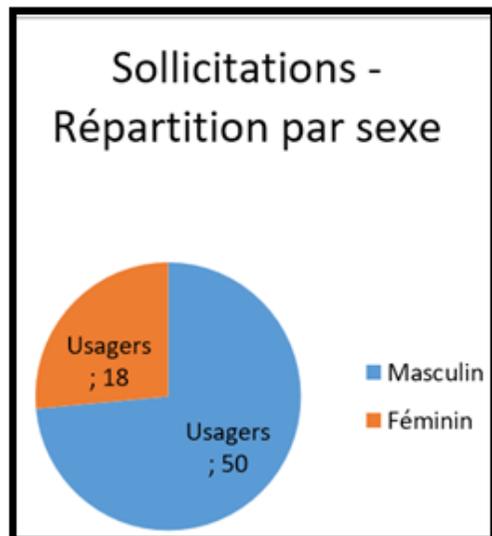
Commentaires : une salariée d'ASTUS est positionnée comme formatrice PéVA dans le cadre de l'implémentation sur la MAS la DEVINIÈRE.

Indicateurs spécifiques	2024
<i>Taux des personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire</i>	0

Au cours de l'année 2024, l'Equipe mobile ASTUS a été sollicitée pour intervenir auprès de 68 situations. Le nombre est bien plus élevé que l'année précédente en raison :

- des actions de communication et de rencontres partenariales développées tout au long de l'année.
- du déploiement de la communauté 360 qui amène à avoir connaissance de situations qui jusqu'alors ne trouvaient pas d'interlocuteur.

L'Equipe mobile ASTUS a majoritairement été sollicitée en 2024 pour accompagner des situations d'enfants (83%), et plus particulièrement des enfants d'âge scolaire. Ces chiffres sont en corrélation avec l'origine des sollicitations (Education Nationale) et témoignent du besoin du soutien du milieu spécialisé dans le cadre de l'inclusion scolaire.



60 % des sollicitations d'interventions relèvent du secteur Orléans et agglomération ; le secteur du Montargois situé à plus de 60 kilomètres de Saint Jean de Braye représente 16% des sollicitations.

Sur les 68 sollicitations reçues en 2024, l'Equipe mobile ASTUS a accompagné 24 nouvelles situations (en plus de celles déjà en cours depuis 2023). En effet, en début 2024, 16 situations étaient toujours en cours d'accompagnement. **A cela s'est ajouté 24 nouveaux accompagnements, ce qui représente une file active de 40 personnes en 2024 conformément aux objectifs prévisionnels du CPOM.**

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

Date de la dernière élection	Non concerné
Nombre de réunions	Non concerné
Dates des réunions	Non concerné

Actuellement, il n'y a pas d'enquêtes de satisfaction ni d'autres modalités de consultation des personnes accompagnées sur les prestations qui leur sont proposées. La jeunesse du dispositif et la durée moyenne d'accompagnement (6 mois environ) peuvent l'expliquer bien que cela représente un axe d'amélioration pour l'année à venir.

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	40%
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

VII. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024 : 1 (réunion lancement)	0	-

L'arrivée d'un Directeur Adjoint de Pôle sur le dispositif en octobre 2024 va permettre de mettre en place les outils et les actions liées à la démarche qualité.

- Travaux relatifs aux évaluations.

L'évaluation HAS prévue à l'horizon 2026 au sein de l'association est une opportunité pour l'Equipe mobile ASTUS car dans le cadre de la mise de la démarche qualité, le dispositif pourra bénéficier de la dynamique associative.

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

Indicateurs communs

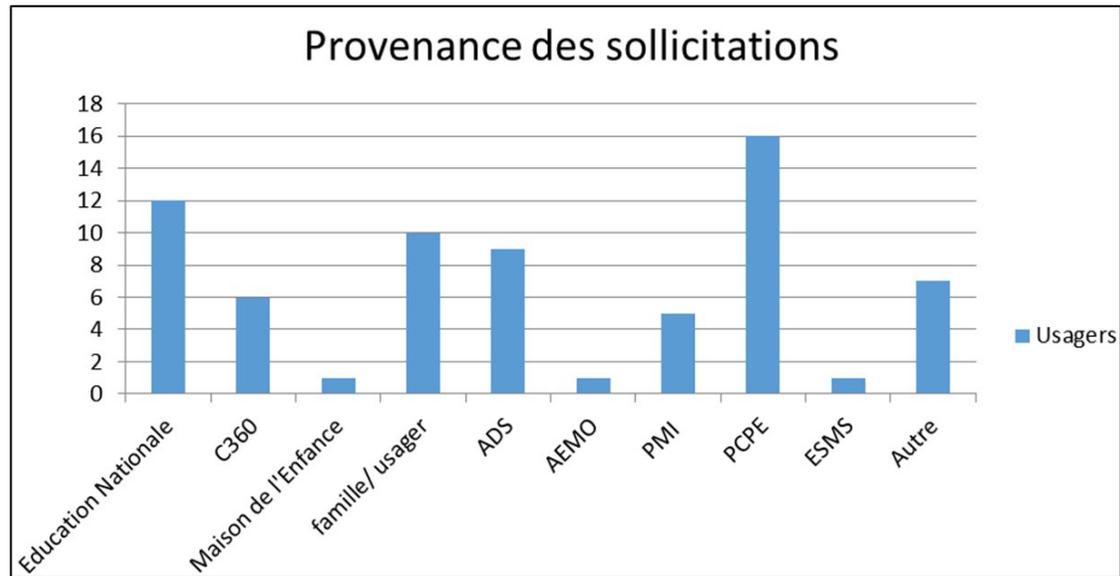
2024

<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	100%

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

<i>Indicateurs spécifiques</i>	2024
<i>Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)</i>	0

L'action d'accompagnement de l'Equipe Mobile ASTUS est fondée sur le principe du « aller vers » afin de favoriser l'inclusion des enfants et adultes en situation de handicap. L'Education Nationale et le PCPE sont les principaux partenaires sollicitant le dispositif. Toutefois, on peut noter une diversification significative par rapport à 2023 des partenaires sollicitant ASTUS :



39 rencontres partenariales ont eu lieu en 2024 avec des acteurs spécialisés et de droit commun pour développer des coopérations et conventions afin de rendre plus efficaces les prestations de soins et accompagnements, mais aussi les fonctions de pilotage et fonctions support :

PRESTATIONS	QUANTITE	OBJECTIF	
Rencontres partenariales (sans usager)	39	Groupe Opérationnel de Synthèse	1
		Equipe de Suivi de Scolarisation	12
		Présentation d'ASTUS	9
		Appui Ressource / Partenariat	1
		Passage de relais	4
		Concertation	2

En parallèle, l'équipe mobile ASTUS a travaillé en partenariat avec des ESMS afin de soutenir l'admission ou l'accueil en stage d'enfants et adolescents accompagnés :

- DAME A Neulat, ADAPEI Montargis
- ESAT Pep 45, Gien

L'Equipe mobile ASTUS a accompagné l'inclusion d'enfants et d'adolescents au sein de dispositifs droit commun :

- ALSH Ormes
- ALSH de Baule
- ALSH de Fleury les Aubrais

L'Equipe mobile ASTUS a conventionné avec des établissements ou services spécialisés pour la mise à disposition d'espace de prise en charge :

- MAS les Saulniers : salle snoezelen
- Mairie de Montargis, salle communale
- MAS de Lorris
- MAS de la Devinière, salle balnéo thérapie
- IEM/MAS Domaine de Chantaloup, salle SNOEZELEN, espace d'activités.

Enfin, depuis mai 2023, ASTUS a engagé un partenariat avec l'Association « Des Rêves Pour Yanis ». Les professionnels éducatifs mettent à disposition leurs compétences et leurs connaissances du handicap au bénéfice des familles de l'Association en organisant un après-midi de répit par mois. Ce partenariat offre également la mise à disposition des locaux de l'Association, « La Fabrique à Rêves » située à Olivet, aux professionnels de l'Equipe mobile, pour y accompagner des enfants suivis par le dispositif.

Enfin, l'équipe ASTUS a répondu aux sollicitations de plusieurs partenaires en matière de conseil ou de formation :

PARTENAIRE	TYPE DE RENCONTRE
Education Nationale	Partenariat EN / EMAS / ASTUS
	Participation au séminaire « Ecole Inclusive » - Présentation de l'Equipe mobile ASTUS
Maison de l'Enfance	Observation / immersion sur des temps d'accueil
	Participation à des temps de réunions d'équipe
	Action de sensibilisation / information sur le handicap

IX. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2024 :

- Augmentation de l'activité par rapport à 2023 ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé dans le CPOM à savoir un suivi de 40 personnes en file active.
- Diversification importante des acteurs sollicitant ASTUS
- Un réseau de partenaires étoffé.
- Le Dispositif est repéré dans le paysage médico-social et auprès de l'éducation nationale.
- Impact important des temps de déplacements générées par les trajets notamment sur le Montargois.

- Perspectives 2025 :

- Etablir une démarche qualité en profitant de la dynamique liée à l'évaluation HAS.
- Mettre en place les outils et la dynamique pour permettre une participation de l'utilisateur à son accompagnement.

- Maintien du poste d'Edicateur Spécialisé.
- Poursuivre les formations des professionnels sur les thématiques de l'autodétermination et de la PéVA
- Engager une simplification des documents de Projet d'intervention individualisé en s'inspirant de la méthode FALC

Le document de travail réalisé par la cheffe de service du dispositif qui a permis de réaliser ce rapport d'activité est annexé au compte administratif d'ASTUS.